

N/REF : 6/08/2025 10H39 C:264782 I:36540

ROMANIN Michel

V/Email reçu le Mercredi 06/08/2025 à 10H39

**34 RUE GUYNEMER
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 34 GUYNEMER
34 RUE GUYNEMER
38100 GRENOBLE

Fontaine, le 11 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLÉE 34 GUYNEMER - MAISON - M. ROMANIN 06 81 97 13 09
ROMANIN.MICHEL@WANADOO.FR

MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE DE FUITE SUR CIRCUIT DE GAZ SUITE AU PASSAGE
DE GREENALP POUR CHANGEMENT DE COMPTEUR

Donneur d'ordre : M. M. ROMANIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

LE 08/08/2025 A 16H00:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M.ROMANIN
CONTROLE DU GAZ A L'AIDE DE L'APPAREIL GAZ ET PRODUIT BULLE A PARTIR DU
COMPTEUR EXTERIEUR A LA CHAUDIERE ET CUISINE
PAS DE FUITE DE GAZ DETECTEE
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : RECU CHEQUE N°3262358 SUR LA BANQUE CREDIT MUTUEL DU 08/08 D'UN
MONTANT DE 50€

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau.
Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous arrivons à déterminer l'origine exacte de la fuite.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	H.Ouvrier Qualifié	Plomberie le 08/08	1	73,82	110,73
TOTAL H.T.					110,73
T.V.A. a 20,00%					22,14
TOTAL T.T.C.En EURO					132,87

Valeur en votre reglement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN